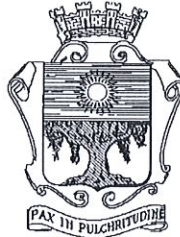


AR Prefecture

006-210600110-20220324-00\_5-DE  
Reçu le 30/03/2022  
Publié le 30/03/2022



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 05 : BUDGET COMMERCIAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF  
DU BUDGET ANNEXE « COMMERCIAL » DE L'EXERCICE 2021

Séance Publique Ordinaire du 24 MARS 2022  
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON.

PROCURATIONS : M. Grégory PETITJEAN à M. Théo PANIZZI, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, Mme Sophie REID à Mme Arzu-Marie PANIZZI.

QUORUM : 14  
PRESENTS : 24  
VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 11 mars 2022

**AR Prefecture**

006-210600110-20220324-00\_5-DE  
Reçu le 30/03/2022  
Publié le 30/03/2022



COMMUNE DE BEAULIEU SUR MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022

V – BUDGET COMMERCIAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF  
DU BUDGET ANNEXE « COMMERCIAL » DE L'EXERCICE 2021

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, s'adresse à ses collègues en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le budget annexe « commercial » de l'exercice 2021,  
Vu la commission des finances du 08 mars 2022,

Conformément aux dispositions de l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales, « Le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

Il est rappelé qu'en vertu de L'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président et si le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, il doit se retirer au moment du vote ».

Les résultats du Compte Administratif du budget annexe « commercial » de l'exercice 2021 se présentent de la manière suivante :

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		415 946,89		19 556,00
Opérations de l'exercice	688 329,81	241 195,96	216 687,62	428 154,51
<b>Totaux</b>	688 329,81	657 142,85	216 687,62	447 710,51
Résultat d'exécution	31 186,96			231 022,89
Restes à réaliser	35 680,93			
<b>RÉSULTAT CUMULE</b>	66 867,89			231 022,89

Après que Monsieur le Maire se fut retiré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A LA MAJORITE, PAR 22 VOIX POUR  
ET 4 ABSTENTIONS (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme  
Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON)

**AR Prefecture**

006-210600110-20220324-00\_5-DE  
Reçu le 30/03/2022  
Publié le 30/03/2022



- DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe « commercial » de l'exercice 2021,
- CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser qui seront repris au sein du budget principal (37500), car ce budget annexe a été dissout à la date du 31 décembre 2021 aux termes de la délibération n°9 du 13 décembre 2021,
- ARRETE le Compte Administratif du budget annexe « commercial » de l'exercice 2021,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Roger ROUX

**AR Prefecture**

006-210600110-20220324-00\_5-DE  
Reçu le 30/03/2022  
Publié le 30/03/2022

